

JOURNAL MUNICIPAL Janvier-Février 2021

Fermeture de nos bureaux

page 3

Horaire de la patinoire

page 9

Bibliothèque

page 11

Loisirs et culture

page 12



Services administratifs

COORDONNÉES

Municipalité de Kiamika 3, chemin Valiquette Kiamika (Québec) JoW 1G0

tél.: 819-585-3225 téléc.: 819-585-3992

Maire

Michel Dion poste 8231 mairie@kiamika.ca

Directeur général

Marc-André Bergeron poste 8221 dg@kiamika.ca

Secrétaire-réceptionniste

Manon Demers poste 8225 info@kiamika.ca

Secrétaire-trésorière adjointe et service de comptabilité

Sophie Gauthier poste 8229 adjointe@kiamika.ca

Inspecteur en bâtiments et en environnement

Tommy Millette poste 8221 urbanisme@kiamika.ca

Chargée de projets loisirs et culture

France Desjardins poste 8224 loisirs@kiamika.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi 8h à 12h 13h à 16h

> Vendredi 8h à 12h

Mot du maire

Bonjour,

Laissez-moi vous souhaiter une bonne année 2021. Plus que jamais les vœux de santé sont de mise.

Encore une fois, je vous encourage à respecter les décrets et instructions faits par nos gouvernements en ce qui a trait à l'hygiène et à la distanciation en raison de la COVID-19. Je conviens que tout ceci n'est pas toujours plaisant ou évident à respecter, mais l'effort collectif nous permettra d'atteindre un retour à une vie un peu plus normale.

Sachez que la municipalité demeure à votre disponibilité, via téléphone ou courriel, pour répondre à vos besoins. L'accès au bureau municipal est cependant fermé au public. Nous prenons toutes les mesures nécessaires afin de maintenir la prestation de service au meilleur niveau possible vu les circonstances.

Continuons à appliquer les mesures et demeurons optimistes pour la suite des choses.

Michel Dion Maire



COVID-19 FERMETURE DES BUREAUX

Veuillez prendre note que suite à l'annonce des règles sanitaires en vigueur nos bureaux seront fermés au public jusqu'au 8 février ou jusqu'à nouvel ordre.

Nous sommes en télétravail mais présents pour répondre à vos courriels ou appels téléphoniques.
N'hésitez pas à communiquer avec nous.

Avis public

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO R-292 ENCADRANT L'USAGE DU CANABIS

AVIS DE PROMULGATION est, par la présente donné que les membres du Conseil municipal, siégeant en séance ordinaire le 14 décembre 2020, ont adopté le règlement R-292 encadrant l'usage du cannabis.

Ledit règlement est à la disposition des contribuables pour consultation en s'adressant au soussigné, au bureau municipal situé au 3, chemin Valiquette, Kiamika, durant les heures normales d'ouverture du bureau municipal.

RÈGLEMENT NUMÉRO R-293 ENCADRANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

AVIS DE PROMULGATION est, par la présente donné que les membres du Conseil municipal, siégeant en séance ordinaire le 14 décembre 2020, ont adopté le règlement R-293 encadrant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Ledit règlement est à la disposition des contribuables pour consultation en s'adressant au soussigné, au bureau municipal situé au 3, chemin Valiquette, Kiamika, durant les heures normales d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Kiamika ce 5 janvier 2021

Marc-André Bergeron Secrétaire-trésorier / directeur général

Taux Taxation 2021

Règlement	Taux 2021	Identification Taxe foncière générale Compensation pour le service d'égout Compensation pour le service d'aqueduc Compensation pour le service de collecte et de traitement des matières résiduelles,			
R-294	0,76/100 \$	Taxe foncière générale			
R-295	376,58\$	Compensation pour le service d'égout			
	357,26\$	Compensation pour le service d'aqueduc			
R-296	178,03\$	Compensation pour le service de collecte et de traitement des matières résiduelles, recyclables et organiques			
R-297	59,21 \$	ication pour les équipements à caractère supralocal			
R-298	12,30\$,30 \$ Tarification aux fins de financer la gestion des boues septiques par la RIDL			
R-299	103,00\$	Tarification pour le projet Brancher Antoine-Labelle Internet Haute Vitesse (IHV) Grands contributeurs: valeur du bâtiment = ou sup à 20k\$			
	30,00\$	Tarification pour le projet Brancher Antoine-Labelle Internet Haute Vitesse (IHV) Petits contributeurs: valeur du bâtiment = ou sup à 20k\$, terrain vacant construisible			
R-153	165,22\$	Compensation emprunt traitement eaux usées			
R-229	10,12 \$	Compensation emprunt final tronçon 47 aqueduc (demière année)			
0.238	19 71 5	Componention refinancement du 9, 153 traitement des aux resies (dernière année)			

Offre d'emploi

PATROUILLEUR SAISON HIVERNALE(DÉNEIGEMENT)

La Municipalité de Kiamika est située dans les Hautes-Laurentides et compte une population de 780 habitants permanents à laquelle s'ajoutent plus de 1 500 résidents saisonniers. Elle est reconnue pour son potentiel agricole, forestier et touristique sur un territoire de 363 km2. Notre mission est d'offrir les meilleurs services qui soient à la population en harmonie avec son environnement afin d'assurer le bienêtre de la collectivité, dans le respect de l'authenticité du milieu. La municipalité de Kiamika est maintenant responsable du déneigement et déglaçage d'environ 90 kilomètres de route.

DESCRIPTION DE L'EMPLOI

Sous la coordination de la direction générale et du chef d'équipe, le titulaire de ce poste aura comme principales fonctions: ☐ Patrouiller selon l'horaire établi et les conditions météorologiques, les routes dont la municipalité à la charge ☐ Conduire et opérer le camion muni d'un épandeur à sel ; ☐ Opérer la machinerie pour charger l'épandeur à sel; ☐ Épandre des abrasifs et fondants de façon ponctuelle lors des patrouilles ; □ Aviser les chauffeurs-opérateurs des actions à prendre selon les conditions de la chaussée et les conditions météorologiques; PROFIL RECHERCHÉ ☐ Avoir un bon esprit d'équipe et être courtois avec les citoyens; ☐ Être reconnu pour sa fiabilité et sa polyvalence; ☐ Être disponible, jour/soir/nuit; ☐ ATOUT MAJEUR : expérience dans le déneigement. FORMATIONS ET EXPÉRIENCES ☐ Posséder un permis de conduire valide classe 5; ☐ Avoir une expérience minimale comme opérateur de machinerie. CARACTÉRISTIQUES DU POSTE ET AVANTAGES ☐ Heures de travail :

- Saison hivernale: poste saisonnier, rotation aux 2 jours;
- Doit être disponible en tout temps lors de son quart de travail;
- ☐ Poste syndiqué : salaire et conditions selon la convention collective de la Municipalité;
- ☐ Date d'entrée en fonction prévue : plus tôt possible.

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation avant le 26 janvier à 13h00 par courriel à dq@kiamika.ca ou à l'adresse suivante :

> Municipalité de Kiamika 3, chemin Valiquette Kiamika (Québec) J0W 1G0

Seuls les candidats retenus recevront un accusé de réception. Nous souscrivons aux principes d'équité en matière d'emploi. Dans ce texte, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Budget 2021

ADOPTION DU BUDGET 2021

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit adopter un budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des projets et les montants prévus au programme sont conditionnels à l'obtention des financements respectifs, soit par règlement d'emprunt, soit par aides financières (subventions);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les prévisions budgétaires de 2021 en regard des revenus pour un montant de 2 307 261\$ et les prévisions budgétaires de 2021 en regard des dépenses et affectations pour un montant de 2 304 680\$.

Dépenses

Total	2 304 680 \$
Frais de financement	38 954\$
Loisirs et culture	331 235\$
Aménagement, urbanisme et développement	78 912\$
Santé et bien-être	6 653 \$
Hygiène du milieu	276 470\$
Transport routier	772 141\$
Sécurité publique	298 555\$
Administration	501 760\$

Revenus

Taxes	1 173 084\$
Paiement tenant lieux de taxes	125 317\$
Services rendus	194 745\$
Impositions de droits	28 580\$
Amendes et pénalités	750\$
Intérêts	5 000\$
Autres revenus	279 119\$
Transfert	395 331\$
Affectations	105 335\$
Tota	2 307 261 \$

Calendrier des séances

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
18	8	8	12	10	14
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
12	23	13	4	15	13

Urbanisme



* * * ERRATUM * * *

Dans le bulletin municipal édition décembre 2020, dans l'article ''Nourrissage du cerf de Virginie'', nous devrions lire que l'appâtage du chevreuil est interdit en dehors de la période de chasse, tel que stipulé dans le plan de gestion du cerf de Virginie. Pour de plus amples informations concernant le sujet, nous vous conseillons de communiquer avec le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs: (819) 623-5781.

Sécurité des motoneigistes

L'HIVER ARRIVE ET LES MOTONEIGISTES AUSSI!

Avec la saison hivernale qui arrive à grands pas, la Sûreté du Québec désire rappeler qu'elle sera présente sur les sentiers de motoneige pour s'assurer de la sécurité des usagers et du respect des lois en vigueur.

Cette présence policière vise à sensibiliser les motoneigistes à adopter des comportements responsables et sécuritaires. Des interventions seront réalisées dans les sentiers ainsi qu'aux croisements des chemins publics auprès des motoneigistes qui ont des comportements qui compromettent la sécurité des autres usagers. Une attention particulière sera portée à la capacité de conduite affaiblie par l'alcool, la drogue ou une combinaison des deux, le non-respect de la limite de vitesse et le non-respect des panneaux d'arrêt obligatoires aux croisements des sentiers et des chemins publics.

Conseils de sécurité

- Circuler sur les sentiers balisés et éviter les plans d'eau : l'état de la glace à certains endroits peut représenter un risque important pour les personnes qui s'aventurent hors des sentiers.
- Éviter de partir seul en randonnée et toujours avertir un proche de l'itinéraire prévu.
- Être particulièrement vigilant à la croisée d'un chemin public.
- Garder la droite en tout temps.
- · Respecter la signalisation.
- Ajuster sa vitesse en fonction des conditions des sentiers.
- S'abstenir de consommer de l'alcool ou de la drogue.

Rappel de la réglementation

- La circulation en motoneige est interdite sur les chemins publics sauf en cas d'exception, notamment aux endroits prévus par une signalisation.
- La limite de vitesse maximale en sentier est de 70 km/h.
- Les motoneigistes sont soumis aux mêmes lois que les automobilistes en ce qui concerne la capacité de conduite affaiblie par la drogue, l'alcool ou une combinaison des deux.



Service des communications et de la prévention Sûreté du Québec Région de l'Outaouais - Laurentides 819 779-6228 www.sq.gouv.qc.ca

Patinoire

NOUVELLES RÈGLES ET DIRECTIVES EN VIGUEUR

Toutes les activités sportives à l'extérieur doivent se limiter à la bulle familiale ou aux personnes résidant à la même adresse.

Aucune activité de groupe n'est permise.

Mesures en vigueur du 9 janvier au 8 février ou jusqu'à nouvel ordre.

Capacité:

Sera déterminée par le gestionnaire de la patinoire selon la capacité d'accueil.

Vestiaires et toilettes :

Ouverts avec les mesures sanitaires en vigueur (lavage des mains, port du masque, nettoyage régulier et désinfection) incluant le matériel de premiers soins. Nombre de places disponibles calculé dans le vestiaire selon la règle du 2 m.

Prêt ou location de matériel :

Le matériel en location sera désinfecté entre chaque usage selon l'achalandage de la patinoire.

Lorsque les conditions météorologiques le permettront, l'horaire de la patinoire sera le suivant :

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi : 17h à 19h30

Samedi et dimanche: 13h à 17h

18h à 19h30



COLLECTE DES DÉCHETS









Bibliothèque



Ouverture partielle DE LA BIBLIOTHÈQUE

Veuillez noter qu'à compter du 12 janvier 2021, la bibliothèque ouvrira partiellement pour ses abonnés. Voici les règles à suivre si vous voulez emprunter des livres :

- Nous appeler pour faire préparer les livres que vous désirez louer; il vous faudra connaître le titre du livre ou le nom de l'auteur. Vous pouvez aussi consulter le site internet : mabiblioamoi.ca/kiamika pour voir les nouveautés.
- Après vérification des livres demandés, <mark>no</mark>us vous d<mark>onnerons un re</mark>ndezvous sur les heure<mark>s</mark> d'ouvertures de la bibliothèq<mark>ue</mark> pour passer les récupérer.
- À l'heure du rendez-vous fixé, il vous suffira de frapper à la porte et l'on vous remettra votre commande de livres.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous éprouvez des difficultés.

Mesures sanitaires

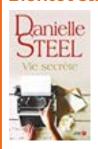
L'une des principales préoccupations de la municipalité étant la sécurité de ses employées et de ses usagers, une grande attention est portée à toutes les mesures sanitaires exigées par la CNESST et recommandées par l'Association des bibliothèques publiques du Québec. Les documents retournés seront donc mis en quarantaine pour 72 heures avant d'être remis en circulation.

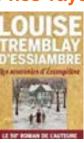
• Les bibliothèques acceptent les dons de livres récents et en bon état.

Heures d'ouvertures Mardi: 12h30 à 15h30 Informations 819-585-3225 #8224

biblio@kiamika.ca

Bientôt sur nos rayons!











Consultez toutes les nouveautés sur notre catalogue en ligne : mabiblioamoi.ca/kiamika

Vous avez une suggestion d'achat? N'hésitez pas en nous en faire part!

Loisirs et culture



LA SAISON 2021 DU DÉFI CHÂTEAU DE NEIGE EST LANCÉE DANS LA RÉGION DES LAURENTIDES

Saint-Jérôme, le 21 décembre 2020 – À l'aube de la saison hivernale, Loisirs Laurentides annonce sa participation officielle au Défi château de neige 2021, du 4 janvier au 8 mars prochain. La région des Laurentides convie la population à profiter des plaisirs hivernaux par la construction d'un château de neige. Nul besoin de construire un chef d'œuvre! L'objectif premier est de bouger dehors et de s'amuser tout s'adonnant à un grand classique de l'hiver québécois. Les participants courent aussi la chance de gagner de fabuleux prix de participation.

Un défi gratuit et ouvert à tout le monde

Pour participer, il suffit de construire un château de neige à l'endroit de votre choix, de l'immortaliser en photo et de partager celle-ci en l'inscrivant sur le site Web du DCN à l'adresse <u>www.defichateaudeneige.ca</u>. Des prix seront attribués au hasard, tant au niveau provincial que régional, parmi ceux et celles qui auront inscrit leur château entre le 4 janvier et le 8 mars 2021.

Lors de votre inscription, vous aurez le choix de répertorier votre construction parmi l'une des quatre catégories suivantes :

- 1. Famille : pour tout le monde
- Petite enfance: pour les services de garde et les CPE qui encadrent les enfants de 0 à 5 ans
- 3. École : pour les écoles primaires et secondaires
- Organisme/municipalité: pour les organisations (autant les OBNL que les entreprises) et les municipalités

Favoriser la sécurité de tous

En ces temps de pandémie, où les occasions de faire de l'activité physique s'avèrent plus complexes et moins nombreuses, le DCN se présente comme une option de choix en raison de son côté ludique et de sa réalisation à l'extérieur.

Toutefois, tout « ouvrage » de construction vient avec son lot de mesures de sécurité. En plus de celles implicites à une construction en neige, nous vous demandons de respecter les consignes sanitaires qui s'appliquent dans votre région selon son niveau d'alerte par rapport à la COVID-19. Nous vous encourageons également à réaliser votre activité en bulle classe, bulle familiale, bulle sportive ou autre.

Don d'équipements

La municipalité de Kiamika a eu la chance de recevoir en don près d'une douzaine d'appareils de conditionnement physique, gracieuseté de PromoSanté et son président Dr Luc Laurin qui a pu bénéficier des équipements obtenus du Centre Épic de Institut de cardiologie de Montréal gratuitement.

La collaboration entre le Centre Épic et Dr Luc Laurin existe depuis la création du Centre PromoSanté en 2004. PromoSanté et son président ont voulu faire partager à la communauté de Kiamika ces équipements, signe d'attachement particulier à notre municipalité, et confirmant notre dynamisme qui fait partie intégrante de notre municipalité.

Les appareils sont présentement entreposés et la municipalité réfléchit à plusieurs scénarios pour mettre ces appareils à la disposition des citoyens de la façon la plus optimale possible.

Entre-temps, nous tenons donc à remercier PromoSanté et Dr Luc Laurin pour ce généreux geste.

Sentier de glace

Dans le bulletin précédent, nous vous annoncions qu'un sentier glacé dans le boisé adjacent au sentier des générations verrait le jour sous peu.

Le sentier est maintenant praticable et ouvert à tous. Profitez-en bien et soyez prudent lors de vos sorties!

Prévention Incendie

Prévenez les incendies liés aux cendres du foyer

Un mauvais entreposage des cendres chaudes peut causer un incendie et des intoxications au monoxyde de carbone. Pour vous débarrasser de vos cendres de façon sécuritaire, vous devez :

- vider régulièrement les cendres du foyer, jamais à l'aide d'un aspirateur, mais à l'aide d'une pelle de métal;
- mettre les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique;
- sortir le contenant métallique à l'extérieur, car les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone;
- l'installer sur une surface non combustible, à une distance d'au moins 1 m de tout objet;
- attendre au moins 7 jours avant de transvider les cendres du contenant métallique dans un autre contenant (poubelle, bac de matières organiques) et brasser les cendres pour vous assurer qu'elles sont parfaitement refroidies. Si vous le pouvez, conservez les cendres dehors durant tout l'hiver et jetez-les seulement au printemps.

Pour rejoindre le directeur incendie, M. Simon Lagacé : 819 585-9155

Pour toute urgence, nous vous prions de bien vouloir composer le 9-1-1 dans les plus brefs délais.

Volet touristique





ON RESTE À LA MAISON ET ON SAUVE DES VIES!













Les prochaines séances du conseil municipal se tiendront les:

- 8 février 2021
- 8 mars 2021



Malheureusement,les séances se tiendront à huit clos en raison du COVD-19

Restez informés, suivez-nous sur Facebook!

